



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° MZC-07-1124M

et annexes de 3 pages

MATERIAU présenté par : VERSEIDAG-INDUTEX GmbH
Industriestr. 56
D - 47803 KREFELD

MARQUE COMMERCIALE : B 1017, B 4017, B 6017

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100 % Polyester enduit sur les 2 faces de PVC ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 650 g/m²
Epaisseur nominale : 0,5 mm
Coloris présentés : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° MZC-07-1124 du 9 février 2007

NATURE DES ESSAIS : Inflammabilité des matériaux souples
Essai au brûleur électrique

CLASSEMENT **M 2**

DURABILITE du classement (article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Cumple tenu des entrees résultant des essais decrits dans le rapport d'essai annexé.
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Mazamet, le 9 février 2007

Le Directeur ou son représentant

Alain GLADE

La Responsable de l'essai

Sandrine PANIS

cofrac



ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-651P
Partie disponible
sur www.cofrac.fr

Direction régionale Sud-Ouest
Boulevard du Thoré - 81200 AUSSEILLON - MAZAMET
Tél (33) 05 63 97 56 90 - Fax (33) 05 63 97 56 91
SIRET 433 430 632 0002

Siège Social : Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX • Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 • Fax : (+33) (0)4 72 86 16 50 • www.ifth.org
SIRET 433 430 632 0007 NAF 7312 - TVA : FR 39 433430632 - CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL (L01 DU 22 JUILLET 1948 - ARRÊTE DU 14 AVRIL 2000)



Aussillon, le 9 février 2007

A l'attention de Torsten ZIMMERMANN

Nos références : HM/SP
Votre courrier du : 15/01/2007
Références : -

VERSEIDAG-INDUTEX GmbH
Industriestr. 56
D-47803 KREFELD

RAPPORT D'ESSAI N° MZC-07-1124

Echantillons soumis le 25 janvier 2007 par le demandeur

Objet de la demande : Classement M de l'échantillon avec émission d'un Procès verbal de classement officiel

⇒ Pour classement de réaction au feu officiel.

⇒ Le directeur ou son représentant

La responsable de l'étude


Alain GLADE


Sandrine PANIS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 pages et 0 annexe. Seul l'original en langue française fait foi.

L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

UNITE RAPS (EN L'ANALYSE) - ART 1 - 2005 Les données d'essai ou d'état doivent être présentées par leur. Elles doivent indiquer avec précision : l'objet et l'adresse du demandeur, le numéro, la nature, la désignation et les références des échantillons soumis, l'objet de l'essai demandé, ART 2 - Le demandeur sera responsable dans l'état de tout renseignement et les faits qui seront dans le présent dossier. En cas d'urgence, un travail pourra exceptionnellement être effectué en présence d'un ou de plusieurs points d'essai le jour même que le démarrage des essais (sauf en cas d'urgence). ART 3 - Les experts et collaborateurs ne sont responsables que pour les échantillons soumis à l'essai, les services fournis, leur état et leur destination, mais ne sont pas responsables de l'essai, ART 4 - L'essai ne peut être sous responsabilité des demandeurs étrangers, et de l'état qui peuvent être soumis, régionaux et internationaux. D'autre part, l'essai ne peut être sous responsabilité à l'exception préalable et écrite de l'assurance de l'essai. ART 5 - La présente note explicative des conditions de réalisation des essais est soumise à la validation de la direction de l'essai. ART 6 - La présente note explicative des conditions de réalisation des essais est soumise à la validation de la direction de l'essai. ART 7 - La présente note explicative des conditions de réalisation des essais est soumise à la validation de la direction de l'essai. ART 8 - La présente note explicative des conditions de réalisation des essais est soumise à la validation de la direction de l'essai. ART 9 - La présente note explicative des conditions de réalisation des essais est soumise à la validation de la direction de l'essai. ART 10 - La présente note explicative des conditions de réalisation des essais est soumise à la validation de la direction de l'essai.



Direction régionale Sud-Ouest
Boulevard du Thoré - 81200 AUSSILLON MAZAMET
Tél. (33) 05 63 97 56 90 - Fax (33) 05 63 97 56 91
SIRET 433 410 832 00002

Siège Social : Avenue Guy de Colongue - 69134 ECULLY CEDEX ● Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax : (+33) (0)4 72 86 16 50 ● www.ifth.org
SIRET 433 410 832 00017 - NAF 7312 - TVA : FR 39 433430032 - CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL (LOI DU 22 JUILLET 1948 - ARRÊTÉ DU 14 AVRIL 2000)



**RAPPORT D'ESSAI DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE du 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans

Demandeur de l'essai : Torsten ZIMMERMANN

Nom et adresse du Producteur : VERSEIDAG-INDUTEX GmbH
Industriestr. 56
D - 47803 KREFELD

Nom et adresse du distributeur : VERSEIDAG-INDUTEX GmbH
Industriestr. 56
D-47803 KREFELD

Référence commerciale : B 1017, B 4017, B 6017

Description du produit : **Tissu 100 % Polyester enduit sur les 2 faces de PVC ignifugé dans la masse.**
Masse surfacique nominale : 650 g/m²
Epaisseur nominale : 0,5 mm
Coloris présentés : jaune – bleu – gris – jaune clair – noir

Nature des essais : Inflammabilité des matériaux souples
Brûleur électrique

Date de l'essai : 8 février 2007

Lieu de l'essai : IFTH site de MAZAMET

Conditionnement : (23 ± 2)° C et (50 ± 5) % HR pendant 7 jours

Nombres d'éprouvettes testées : 5
Dimensions des éprouvettes mm : 600 x 180mm



ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE
NF P 92-503
Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : B 1017, B 4017, B 6017

A l'état neuf

RÉSULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants de l'inflammation (en sec)	Durée de l'inflammation après retrait de la flamme (en sec)	Longueur détruite (en cm)	Largeur détruite entre 45 et 60 cm (en cm)
Chaîne 1 - Face grainée Col. noir	20	12	14,4	-
Chaîne 2 - Face lisse Col. jaune clair	20	9	16,8	-
Trame 1 - Face grainée Col. gris	20	69	14,2	-
Trame 2 - Face lisse Col. bleu	20	10	15,1	-
Trame 3 - Face grainée Col. jaune	20	7	14,9	-
Moyenne des longueurs détruites en cm :		15,1		
Moyenne des largeurs détruites en cm :		/		

Chutes de gouttes non enflammées : non

Chutes de gouttes enflammées : non

Présence de points en ignition se propageant sur une distance supérieure à 25 cm : non

Observations : /